

L'INFO TRI

N°27 - Décembre 2016

2, rue Augustin Mouchot - BP 61 - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 80 97 26 65 - Fax. 03 80 97 28 04
Courriel : contact@cc-sinemurien.fr - Site Internet : www.cc-sinemurien.fr

Déchèterie rime avec plus de tri Deux sites flambant neufs !



Après la remise aux normes et l'agrandissement des deux déchèteries, les sites sont à présent plus adaptés pour recevoir le public toujours plus nombreux année après année. Les déchèteries peuvent également accueillir les nouvelles filières et permettre une meilleure valorisation par le biais des éco-organismes (ECO MOBILIER et ECO DDS).



Petits Rappels !

Le gardien en déchèterie est chargé de vous accueillir, mais également de vous orienter vers les bennes. Vous êtes priés de respecter les consignes de tri et de laisser le site propre après votre départ. Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte des déchèteries.



Découvrir une nouvelle façon de jardiner ! Du broyat au paillage !

La Communauté de Communes du Sinémurien et le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or ont organisé pour la deuxième fois l'**atelier broyage** dans les déchèteries de Semur-en-Auxois et d'Epoisses dans le but de réduire les déchets verts collectés et de faire découvrir l'utilisation du broyat. Les personnes présentes sont reparties avec leur broyat. Mais que vont-elles en faire ?

→ Pourquoi utiliser le paillage dans son jardin ?

Le paillage est un produit tendance qui protège, décore et favorise le développement de toutes vos plantations. Son utilisation vous évite la tâche la moins agréable du jardinage : le désherbage !

Cette méthode est écologique et économique.

→ Quels sont les avantages du paillage ?

- C'est un excellent "**dés herbant**" car il empêche les mauvaises herbes de pousser. Grâce à la couche opaque qu'il forme en surface, il élimine la levée des mauvaises herbes et donc indirectement évite l'utilisation d'herbicides, tous d'origine chimique.
- C'est un formidable **protecteur contre le froid et les gelées hivernales** ! Une épaisseur de 3 à 4 cm suffit à protéger les racines du gel surtout pour les plantations en pots. Cela permet de conserver le système racinaire dans des conditions optimales pour une reprise au printemps.
- Le paillis d'origine végétale est un **fertilisant 100% naturel** ! Sa lente décomposition dans le sol apportera des éléments nutritifs qui favoriseront le développement de vos plantations.
- Il évite l'évaporation de l'eau en été, donc limite les arrosages et permet de faire un **geste écologique**.



Foire Ecologique Retour sur la manifestation

Chaque année, les fans de la croissance verte se donnent rendez-vous à la foire écologique pour s'informer et échanger sur les bonnes pratiques au quotidien.

Pour la seconde année consécutive, la CC du Sinémurien et le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or ont proposé une animation ludique avec la maison du développement durable. Un outil qui a permis à de nombreuses familles de découvrir des gestes faciles à faire au quotidien et qui ont un impact sur notre qualité de vie et sur notre budget.



En pleine semaine européenne de réduction des déchets, les 21 et 22 novembre dernier, 300 élèves du CP à la 5ème ont pu bénéficier d'une leçon d'information sur les bienfaits de la réduction des déchets au jour le jour.

Connaissez-vous Ecotidiens21.fr ? Une mine d'informations !

Ecotidiens21.fr est un site internet co-financé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or et l'Agence Départementale pour la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il est dédié à l'écologie du quotidien.

Vous y trouverez une palette exhaustive d'exemples et de conseils afin de vous aider à devenir un citoyen eco-responsable !

La fibre du tri

Eco TLC : Textile, Linge, Chaussures

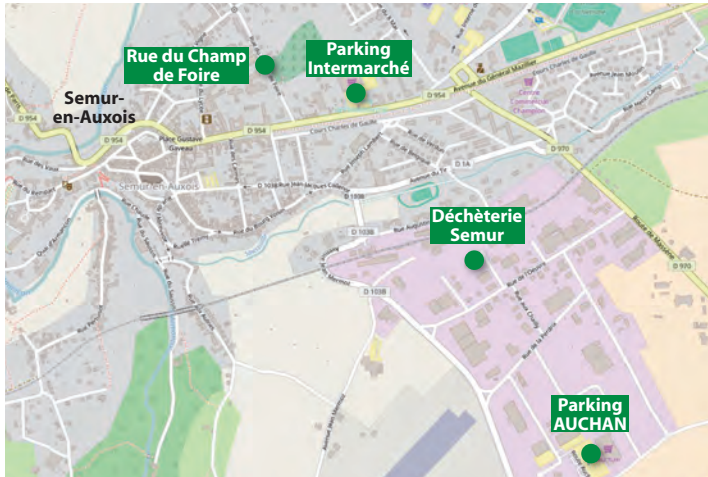
➔ Où déposer ses TLC ?

Dans les points d'apport volontaire, portant le logo EcoTLC qui sont au nombre de 4 sur le secteur de Semur-en-Auxois et 2 sur le secteur d'Epoisses.



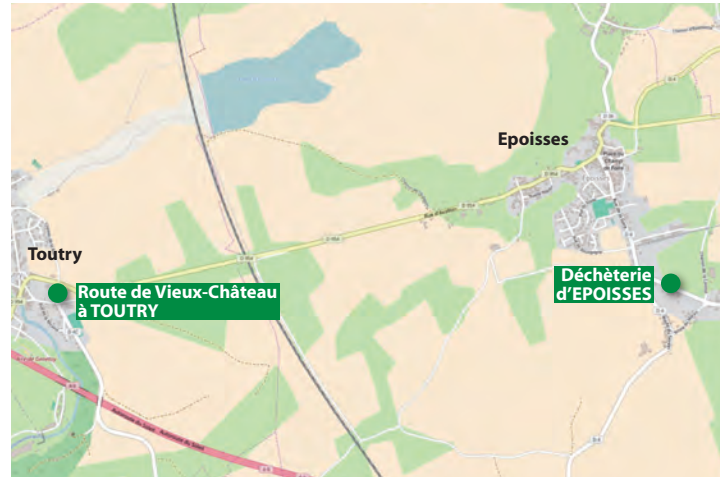
Pour plus de renseignements : www.lafibredutri.fr

Secteur SEMUR-EN-AUXOIS



Source : Openstreetmap

Secteur EPOISSES



Source : Openstreetmap

➔ Comment trier ses TLC ?

Les consignes à suivre :



Vous pouvez déposer :

Vos vêtements et votre linge de maison **propres et secs** en sac fermé et vos chaussures **liées par paire**. **Même usés, ils seront valorisés.**



Ne déposez pas d'articles humides.



➔ Pourquoi recycler les TLC ?



TLC peu abîmés :

Pour offrir une seconde vie à nos textiles, linges de maison et chaussures.



TLC usés ou déchirés :

Pour les transformer en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol, ...



Collecter et recycler les TLC permet de :

- réduire le volume des déchets,
- préserver les ressources naturelles,
- Développer des produits innovants en redonnant de la valeur à des matières promises à la destruction,
- créer de nouvelles activités et donc des emplois.



Ne pas mettre **les vêtements ou tissus qui ont servi aux travaux ménagers ou de bricolage** (s'ils sont souillés par des produits chimiques, des graisses, etc.). **Ils doivent être mis à la poubelle.**

Redevance Incitative - Tarifs 2017 restent inchangés !

La redevance incitative couvre : 1 - la collecte et le traitement des déchets des bacs noirs et jaunes. 2 - la gestion des déchèteries. 3 - les frais de fonctionnement du service. 4 - la collecte du verre.



PART FIXE (en TTC)

Tous les foyers, les activités professionnelles, les établissements publics : **84,00 €**

PART ACTIVE (en TTC)

Pour les activités professionnelles : **84,00 €**

PART HABITANT (en TTC)

Tarif par personne évoluant toute la semaine au foyer : **10,00 €**
(avec un maximum de 4 personnes comptabilisées)

PART LEVEE (en TTC)

Type de bac à couvercle noir	Prix de la levée	Nombre de levées	Prix x levées
120 litres	2,50 €	18	45,00 €
240 litres	4,75 €	18	85,50 €
340 litres	6,50 €	22*	143,00 €
660 litres	12,40 €	23*	285,20 €
770 litres	14,70 €	26*	382,20 €

* Levées données à titre d'exemple

Sac prépayé

de 50 litres (blanc) 1,50 € Prix net du sac

Ces tarifs seront appliqués sur la Redevance Incitative envoyée en juillet 2017 et en janvier 2018. Nous vous rappelons que les camions de collecte des bacs noirs et jaunes circulent 1 fois par semaine (jours fériés inclus).

Besoin d'aide ?

Voici quelques exemples de tarifs pour différents types de foyers.

<u>Foyer d'une personne</u>	2017
PART FIXE	84,00 €
PART HABITANT	10,00 €
PART LEVEE	45,00 €
<i>Bac 120 litres, pour 18 levées</i>	
TOTAL annuel	139,00 €

Montant minimum

<u>Foyer de 2 personnes</u>	
PART FIXE	84,00 €
PART HABITANT	20,00 €
PART LEVEE	45,00 €
<i>Bac 120 litres, pour 18 levées</i>	
TOTAL annuel	149,00 €

Montant minimum

En raison de la fusion des 3 Communautés de communes, la **facture du second semestre 2016, habituellement envoyée en janvier, vous sera adressée en février !**

Mon petit atelier

Un sapin de Noël très original

Liste du matériel :

- Du carton
- Une feuille de couleur verte.
- Une paire de ciseau
- De la colle blanche liquide.
- Des capsules de "Nespresso" de couleurs dont 4 marrons, vidées et nettoyées.



Etape 1 : Découper le carton et la feuille verte en forme de sapin

Etape 2 : Coller la feuille verte sur le triangle.

Etape 3 : Coller les 4 capsules de couleur marron pour faire le tronc du sapin.

Etape 4 : Coller les capsules de couleurs dans le triangle du sapin.

Etape 5 : Accrocher un ruban ou une punaise pour fixer votre décoration.